

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE Séance du 12 NOVEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Date de convocation	: 5 novembre 2024	Date d'affichage	: 5 novembre 2024
---------------------	-------------------	------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-quatre et le douze novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **BOUCHARD Éric**, 1^{er} Adjoint.

Présents : BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjoints, CHALANDON Edith, PLOTON Laura, POYET Bruno, VERICEL Géraldine, FRANCE Jean-Marie, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise, DEROSIER Philippe

Absents excusés : FLAMAND Robert, ROLLAND Yann, MARGOTAT Lydie

Secrétaire de séance : VIRICEL Christelle

DEL6/12-11-24 – Modification des statuts de la Communauté de Communes Forez-Est pour la prise en compte de la nouvelle adresse de son siège social

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L521-5 et L5211-20,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est, dans leur dernière rédaction issue de l'arrêté préfectoral du 8 avril 2024,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2024, approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est, afin d'y intégrer la nouvelle adresse de la collectivité, au 6 place Paul Larue à FEURS,

Considérant que cette modification doit également être approuvée par le Conseil Municipal de chaque commune membre de la Communauté de Communes de Forez-Est, dans les trois mois de sa notification (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable).

Vu le projet de statuts ci-annexé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est pour y mentionner la nouvelle adresse du siège social de la collectivité.

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

Expédition conforme au registre.

La secrétaire de séance,
Christelle VIRICEL



Le 1^{er} Adjoint,
Éric BOUCHARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20241112-DEL6_12-11-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2024